

Cafard suite a travaux...

Par RichD, le 07/07/2014 à 16:01

Bonjour. Je voudrais savoir si quelqu'un peut me dire quel recours pourrais-je avoir pour le problème suivant.

J'habite et je suis propriétaire depuis plus de 12 ans d'un appartement situé au premier étage d'une maison, dont le rez de chaussée avec jardin appartiens a d'autres propriétaire. Il s'agit donc d'une copropriété, puisque le portail d'accès est un lieu commun et les combles aussi. Il y a 3 ans, il ont fait aménager en appartement, un ancien cabanon dans leur jardin de derrière, qui donne sous les fenêtres de mes chambres.

Ceci sans permis de construire, je précise.

Ils ont donc fait installer douche et WC avec les raccordements qui vont avec dans cet appartement ou vie leur fils. Hors depuis cette année là, l'été dès qu'il fait des pics de chaleur, les cafards sortent d'une grille d'égout qu'ils on faites installer au milieu du jardin dans laquelle passe l'écoulement des toilettes de l'appartement.

Ils grimpent donc la façade, et entrent chez moi, je les ai vu entrer par cet endroit. Il fut savoir que les années précédentes, je n'en avais jamais vu un seul, et les maisons voisines n'en ont jamais eu non plus... Je dois donc déduire que c'est suite a ces travaux, mais ils ne veulent rien entendre, et se contentent de les chasser de chez eux, car ils en ont aussi, mais ne sont pas plus génés par leur présence.

merci de me dire vers qui je puis me tourner.

Par janus2fr, le 07/07/2014 à 16:11

Bonjour,

Puisqu'il s'agit d'une copropriété, c'est vers le syndic qu'il vous faut agir.

Par **RichD**, le **07/07/2014** à **16:25**

oui mais il n'y a pas de syndic, il n'a jamais été créé

Par janus2fr, le 07/07/2014 à 17:12

Le syndic a toujours été obligatoire pour une copropriété.

Vous pouvez proposer à l'amiable de le mettre en place (ce peut être un syndic bénévole élu

parmi les copropriétaires).

Si refus, vous pouvez saisir le tribunal de grande instance pour faire nommer un administrateur judiciaire, ce qui coute assez cher...

Par RichD, le 07/07/2014 à 17:45

donc je n'ai aucun recours et doit subir des cafards par leur fautes ? Je vais essayer de leur proposer de créer un syndic, mais vu que nous ne sommes que 2, c'est moi qui vais devoir tout gérer et le représenter, donc si je dois me tourner vers le syndic ce sera vers moi même...

Enfin merci!